

<b>DEPARTEMENT DE                  HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement                  de Saint-Julien-en-Genevois</b>	<b>EXTRAIT</b> <b>DU REGISTRE DES DELIBERATIONS                  DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE                  COMMUNAUTE DE COMMUNES                  USSES ET RHONE</b>  <b>Séance du 11 Décembre 2018</b>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37                  Titulaires Présents : 28                  Suppléants Présents : 2                  Absent : 2                  Pouvoirs : 5                  Votants : 35                  Pour : 35                  Contre : 0                  Nul : 0                  Abstentions : 0</p> <p><b>N° CC 245/2018</b></p>	<p>L'an <b>deux mille dix-huit</b>, le onze Décembre à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Frangy, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD.</b></p> <p><b>Date de convocation :</b> 05 Décembre 2018</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET.                  Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Suppléants :</b> Christian VERMELLE représenté par Michèle LIARD, Alain CHAMOSSET représenté par Patrick FALCOZ</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Mesdames Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL, Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Michel BOTTERI.                  Messieurs Thierry DEROBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES, Grégoire LAFEVERGES donne son pouvoir à Christine VIONNET, Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p><b>Absents :</b> Carine LAVAL, Pascal COULLOUX.</p> <p>Monsieur Patrick FALCOZ est désigné secrétaire de séance</p>

**OBJET : TOURISME - Validation de la proposition budgétaire 2019 de l'EPIC Usse et Rhône Tourisme**

Vu le rapport d'activités 2018, de l'état de consommation des crédits au 06 Novembre 2018, des propositions d'actions pour 2019, le Comité de Direction de l'EPIC du 12 Novembre 2018 propose pour l'année 2019 le budget prévisionnel suivant :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chap.	Intitulé	Budgétisé	chap.	Intitulé	Budgétisé
011	Charges à caractère générale	228 700,00	002	Excédent reporté	-2 055,74
012	Charges de personnel	354 100,00	70	Ventes des produits	56 000,00
14	Atténuations de charges	0,00	71	variations des stocks	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	72	production immobilisé	0,00
66	Charges financières	0,00	74	Subvention CCUR	548 919,69

67	Charges exceptionnelles	1 600,00	74	Subvention (autres collectivités)	15 868,00
68	Dotations aux amortissements	0,00	75	Autres produits de gestion courante	18 400,00
69	Impôts sur les bénéfices	0,00	76	Produits financiers	0,00
042	Dotations aux amortissement	0,00	77	Produits exceptionnels	0,00
023	Virement à la section d'investissement	47 731,95	78	reprise sur amortissement	0,00
			79	Transfert de charges	0,00
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>		<b>637 131,95</b>	<b>Total Recettes de Fonctionnement</b>		<b>637 131,95</b>

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chap.	Intitulé	Budgétisé	chap.	Intitulé	Budgétisé
20	immobilisations incorporelles	29 000,00	021	virement de la section de fonctionnement	47 731,95
21	immobilisations corporelles	19 000,00	1068	Autres réserves (affectation du résultat 2018)	2 268,05
22	immobilisation reçues en affectation ou en concession	2 000,00			
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>50 000,00</b>	<b>Total recette d'investissement</b>		<b>50 000,00</b>

Comme le prévoit le code du tourisme, cette proposition budgétaire doit être soumise aux instances de la CCUR. Si le Conseil Communautaire, saisi à fin d'approbation, n'a pas fait connaître sa décision dans un délai de trente jours, le budget est considéré comme approuvé.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :**

**VALIDE** la proposition budgétaire prévisionnel 2019.

**ACTE** la participation financière de la CC Usse et Rhône pour 2019 à 548 919,69 €, montant qui sera inscrit au budget primitif 2019 de la CCUR.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents*

**Pour extrait conforme,  
 Le Président,  
 Paul RANNARD**



*Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification*